



Commune de



FONCINE





MAIRE : M Julien Duché

NOM DES HABITANTS : les poncinois et les poncinoises.

NOMBRE D'HABITANTS : 1097 habitants.

ALTITUDE : min 331m et max 393 m.

DENSITE : 53 hab./km²

SUPERFICIE : 20 063 hectares

CODE POSTAL : 42110

CANTON : Feurs

COMMUNES LIMITOPHES : Feurs, Cleppé, Ste Foy st Sulpice, Saint Etienne le Molard, Montverdun, Mornand en Forez, et Chambéon.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Forez-Est

RIVIERES : le Lignon, le Vizézy, l'Aillot et le Gond.

ACTIVITES TOURISTIQUES :

- Une aire de pique-nique et une zone de loisirs au bord du Lignon.
- 3 parcours randonnées de 5, 9 et 13 km.
- Un parcours Randoland : jeu de piste pour les enfants.
- Parcours de randonnée du chemin de Montaigne.

MANIFESTATIONS :

- La Foire aux cerises (1^{er} samedi de juin)
- La fête patronale (2^{ème} week-end d'Août).



Petite histoire de Poncins

Il y a peu, la Mairie a reçu un courrier de Monsieur Michel de La Torre qui a fait, dans les années 80, un inventaire total du territoire national. Il a bénéficié de l'aide des 36 650 Maires de France, d'associations culturelles et d'érudits locaux.

Un ouvrage : « La Loire » a été publié. Il rassemble toutes les informations récoltées sur les communes du département. Aujourd'hui, il confie ses archives, très volumineuses, aux différentes communes.

Le dossier remis par Monsieur de La Torre à la Mairie de Poncins a été réalisé à partir d'extraits de documents du C.N.R.S., d'encyclopédies, d'Atlas, d'archives du diocèse de Lyon et de divers guides.

Ils précisent la position géographique de notre commune, sa superficie (2 063 hectares), son altitude (330 mètres), sa position au confluent du Lignon et du Vizézy, la date de la foire aux cerises : le 6 juin ainsi que celle de la fête patronale : le 2^{ème} dimanche d'août.

Ainsi que la présence en bord de rivière -le Lignon- du Camping du Forez, de 50 places.

Ces informations nous les connaissons plus ou moins précisément. Mais ce qui l'est moins se sont les données historiques.

Nous apprenons ainsi que :

La première mention écrite de « Poncins » ou plutôt « Poncinis » date de 984 (elle est inscrite dans un document concernant l'église). Le nom de Poncins apparaît, au fil du temps et des ouvrages, sous d'autres formes : Ponssins en 1435, Ponsins en 1507, Ponsons en 1510, Poncinz en 1543 ou Pontcins en 1557.

Par le traité de 1173, la suzeraineté sur le château est préservée aux archevêques de Lyon. En 1280, le château et la seigneurie de Poncins appartenaient à une puissante famille de Lavieu qui le céda en 1322 au Comte de Forez.

A la fin de l'Ancien Régime (avant la révolution), Poncins est dit « village, paroisse et seigneurie du Forez avec un château fort, sur les bords du Lignon, archiprêtré de Feurs et élection de Montbrison ».

On parle aussi d'un pan de mur, vestige d'un château fort mentionné au Moyen-âge.

Ces documents donnent des informations sur les monuments Poncinois et sur certains hameaux :

Le château des Périchons : Il a été construit aux XVI^e et XVII^e siècles par les De la Chaise d'Aix. En 1739, Jacques Grenier des Périchons en est le possesseur. On y voit une cheminée renaissance.

L'église : Elle est dédiée à Saint Laurent dès 984. En 1225, la Cure de Poncins était à la Collation de Chapitre de Lyon. En 1614, elle fait partie du chapitre Saint Jean de Lyon. Son chœur date du XIII^e siècle, son abside du XV^e siècle et sa nef plus moderne du XIX^e siècle. On y voit plusieurs statues en bois des XVIII^e et XIX^e siècles de Saint Claude, Saint Martin et Saint Laurent.

Les croix : Au Champ de Foire, la « Croix Noire » monolithe de granit, datant du milieu du XIV^e siècle (après la grande peste de 1348). Une croix encastrée dans le mur de l'église avec une vierge en prière. Une croix du XVII^e siècle près du château des Périchons. En 1889 a été signalée une grande croix du XVI^e siècle aujourd'hui disparue.

Goincet : Qui connu différentes dénominations au fil des siècles : Gonel en 1387, Goissel ou Gorssel en 1396, Goncel en 1507, Mensura Goncelli en 1509, Goicel en 1542, Goyncel en 1543 puis Goincet.

A la Gravière Marnat, le groupe archéologique de Balbigny a découvert plus de 1200 objets en bronze et en fer (amulettes, anneaux, boucles de ceintures, fibules), des silex, des monnaies gauloises, amphores, un fragment de colonne militaire qui serait conservé au château de Saint-Cyr-les-Vignes, des céramiques peintes, briques, pointes de flèches et un petit lion de bronze de l'époque chalcolithique (entre le néolithique et l'âge de bronze : IV^e et III^e millénaire avant notre ère).

Précivet : Autrement nommé : Pressivet en 1252, Preysseveto en 1313, Presevet en 1321, Preyssevet en 1321, Preycivetum en 1366, Preycivet en 1366, Preycivet en 1410, Precivet en 1527, Precyvet en 1528, Precivet en 1555, Prescivet au XVIII^e siècle et Précivet en 1926.

Aux environs de Précivet, plus précisément au confluent du petit ruisseau de Félines venant de Pralong et du Vizézy, ont été trouvés un grand nombre de silex taillés et des débris de poteries faites à la main. Cette zone est l'une des plus importantes du Forez pour le nombre de silex taillés, racloirs, pointes de flèches qui y ont été trouvés.

Vizézy : Nommé Viseysi en 1509.

La Sciaulée : ou Sciolet. Douze haches gauloises en bronze y ont été trouvées.

UN PEU D'HISTOIRE

L'ECOLE DE FILLES à PONCINS

A l'origine, il existait une Ecole de Filles (actuellement Salle Communale) tenue par les Soeurs St Charles, créée grâce à une donation en date du 29 avril 1823.

En 1874, la construction de l'Ecole de Garçons (Mairie) est décidée par le Conseil Municipal. La dépense prévisionnelle, pour le bâtiment d'école, le hangar, le lavoir, le mobilier scolaire et différents accessoires est de 12 000 F. L'Etat accorde "un secours" (subvention) de 1 400 F. Le premier instituteur, le Sieur LAFAY, est nommé à Ponsins.

Par un décret en date du huit et le seize septembre à onze heures du matin, le préfet de la Haute-Vienne, par arrêté préfectoral en date du vingt-neuf août 1878 par lequel le sieur Lafay instituteur est nommé en cette qualité à Ponsins, installé le sieur Lafay en cette qualité et il jouira du traitement à partir du 1^{er} octobre prochain fait à Ponsins les jours suivants et en ce qui suit.
Le Maire
Houssillon

En mars 1882, le Conseil Municipal projette la construction d'un nouveau bâtiment scolaire pour les filles. Abandonné, puis repris en juillet 1887, ce projet est définitivement abandonné au cours de la séance du Conseil Municipal du 6 septembre 1887.

Suite à la construction du Pont du Lignon, la percée de la traversée du Bourg est envisagée, ce qui aura pour conséquence la destruction partielle de l'Ecole de Filles.

En 1901, les élèves sont installées provisoirement dans un local neuf, loué pour une somme modique, à Madame FAYE. "L'autorité supérieure" autorise ce transfert à condition que la commune construise "une Maison d'Ecole neuve à bref délai".

La dépense estimée à 25 494 F, se répartit de la manière suivante

Subvention de l'Etat	17 819,00 F
Subvention du Département.....	1 000,00 F
Imposition extraordinaire.....	1 491,37 F
Commune.....	5 183,63 F

couverts par un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations sur 20 ans dont les annuités s'élèveront à 370,67 F.

Le projet prend forme, mais des difficultés administratives se font jour.

M. le Président expose au Conseil que le projet de construction d'une maison d'école de filles lui a été soumis parce que l'administration ne peut le présenter tel qu'il est établi avec deux classes, la dite école n'ayant qu'une seule classe régulièrement autorisée.

Il soumet ensuite au Conseil la liste des élèves fréquentant cette école, de laquelle il résulte que 90 enfants, en âge scolaire, sont actuellement présentes, et l'invite à demander la création d'une deuxième classe à la future école de filles.

Le Conseil, après avoir délibéré,
Vu la liste des élèves fréquentant l'école communale;
Vu le projet de construction de la dite école;

Considérant que si l'école comprenant deux classes dans le même local, c'est-à-dire avec une classe isolée, il n'y aura pas ainsi lorsque cette école sera livrée,

Considérant qu'une seule maîtresse ne peut instruire convenablement 90 enfants chiffre exigé pour justifier la création d'un emploi d'institutrice adjointe.

Considérant que avec le même nombre d'élèves l'école publique de garçons possède deux classes régulièrement autorisées;

Par ces motifs, à l'unanimité des membres présents, le Conseil demande la création d'un emploi d'institutrice adjointe à l'école de filles, et prie instamment M. le Préfet de bien vouloir présenter cette année au Ministère le projet de construction qui a été dressé selon les besoins de la population scolaire; cette construction étant impatiemment attendue pour l'écarter la dite école installée dans un local en location dont le bail ne permet pas de réaliser cette réforme qui s'impose.

Fait et délibéré le jour mois et an ci-dessus.

Armina Fossoille Sallet Pépin
Miquelou Gourandé Fivrol et Roger J. Dorey

